



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quinzième session**  
**Cinquième Commission**  
Points 141 et 76 a) de l'ordre du jour

## Projet de budget-programme pour 2021

**Les océans et le droit de la mer :**  
**les océans et le droit de la mer**

## Les océans et le droit de la mer

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/75/L.39](#)

**État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article  
153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

## I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux paragraphes 258, 311, 312, 322 et 324 du projet de résolution [A/75/L.39](#), l'Assemblée générale :

a) prie le Secrétaire général de convoquer du 16 au 27 août 2021 la quatrième session de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ;

b) rappelle sa décision de lancer le troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, qui couvrira la période de 2021 à 2025, et souscrit aux recommandations sur le programme de travail et les ressources nécessaires pour le troisième cycle du Mécanisme adoptées par le Groupe de travail spécial plénier du Mécanisme à sa treizième réunion ;

c) rappelle que le Mécanisme doit être supervisé et encadré par le Groupe de travail spécial plénier et décide que le Groupe facilitera l'exécution des produits du troisième cycle comme indiqué dans le programme de travail pour le troisième cycle du Mécanisme ;

d) demande au Secrétaire général de dégager, dans le budget ordinaire de l'Organisation, les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail



pour le troisième cycle du Mécanisme, adopté par le Groupe de travail spécial plénier, selon les procédures établies et les domaines de compétence des organes pertinents ;

e) demande au Secrétaire général de convoquer, en 2021, deux réunions au maximum du Groupe de travail spécial plénier, d'une durée maximale de deux jours chacune, l'une au premier semestre de 2021 et l'autre au second semestre.

## **II. Rapport entre les demandes formulées et le projet de budget-programme pour 2021**

2. Les activités visées dans le projet de résolution relèvent des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 6 (Affaires juridiques) du projet de plan-programme pour 2021 et des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 8 (Affaires juridiques) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 2\)](#), [A/75/6 \(Sect. 8\)](#) et [A/75/6 \(Sect. 36\)](#)].

## **III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées**

3. Dans sa résolution [74/19](#), l'Assemblée générale a décidé de lancer le troisième cycle du Mécanisme, qui couvrirait une période de cinq ans allant de 2021 à 2025, demandé au Bureau du Groupe de travail spécial plénier d'établir, avec l'assistance du Groupe d'experts et du secrétariat du Mécanisme, un projet de programme de travail pour le troisième cycle et prié le Secrétaire général d'établir les prévisions relatives aux ressources nécessaires au troisième cycle du Mécanisme sur la base du projet de programme de travail qui serait établi par le Bureau et d'en rendre compte aux États Membres préalablement à la treizième réunion du Groupe de travail spécial. Elle a demandé au Bureau d'examiner les enseignements tirés du deuxième cycle du Mécanisme, notamment en ce qui concerne la durée et les produits du cycle, conformément aux modalités arrêtées au paragraphe 282 de sa résolution [70/235](#) et compte tenu des observations reçues des États Membres et d'autres participants dans le cadre des travaux du Groupe de travail spécial et du Groupe d'experts, et de celles reçues du secrétariat, et lui a demandé également de communiquer les observations reçues au Groupe de travail spécial plénier et de diffuser ces informations préalablement à la treizième réunion du Groupe de travail spécial plénier.

4. Comme indiqué dans le programme de travail du troisième cycle du Mécanisme pour la période 2021-2025 ([A/75/362](#), annexe), les activités prioritaires qui seront menées s'articuleront autour de trois produits : le produit I porte sur l'évaluation de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques ; le produit II a trait à l'aide que le Mécanisme apportera à divers mécanismes intergouvernementaux liés aux océans et aux échanges avec ceux-ci ; le produit III est consacré au renforcement des capacités.

5. En ce qui concerne le produit I, le Groupe d'experts supervisera les préparatifs des évaluations de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, pour étayer la prise de décisions à tous les niveaux. Les évaluations pourront porter sur les tendances dans tel ou tel domaine si le Groupe d'experts et le Groupe de travail spécial plénier en décident ainsi.

6. En ce qui concerne le produit II, on se fondera sur la deuxième évaluation mondiale des océans et l'on mettra au point des activités qui permettront d'étayer et

d'enrichir, selon qu'il conviendra, l'action menée par divers mécanismes intergouvernementaux relatifs aux océans. Les produits seront adaptés aux demandes et aux besoins de ces mécanismes. Il sera également tenu compte dans le cadre du troisième cycle des débats tenus par divers mécanismes des Nations Unies et des évaluations auxquelles des mécanismes intergouvernementaux auront procédé.

7. En ce qui concerne le produit III, le programme aura pour objet d'étoffer les capacités des États pour qu'ils renforcent les liens entre scientifiques et décideurs aux niveaux national, régional et mondial, d'encourager les partenariats, de mieux faire connaître les océans, de mettre au point de bonnes pratiques et d'examiner les enseignements à retenir, de façon à ancrer l'apprentissage collectif au-delà du troisième cycle. Il s'agit aussi de promouvoir l'adoption d'une approche intégrée pour intensifier l'action menée pour atteindre l'objectif de développement durable n° 14 et d'autres objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 liés aux océans. Ce produit va aussi dans le sens des activités menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Le programme de renforcement des capacités sera supervisé par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, qui assure le secrétariat du Mécanisme, et exécuté en coopération avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, diverses entités des Nations Unies, des membres d'ONU-Océans et divers partenaires, en fonction des besoins.

8. Afin de mettre en œuvre efficacement les mandats énoncés dans le projet de résolution [A/75/L.39](#) et de livrer les produits décrits plus haut, le Secrétariat devra mener, entre autres, les activités dont il est question dans le programme de travail pour la période 2021-2025 et qui sont énumérées ci-après.

### **Produit I**

9. Les activités qui seront menées sont les suivantes :

- a) amélioration, en fonction des besoins, des méthodes de travail et des systèmes de communication et de gestion des documents ;
- b) renforcement du mécanisme servant à l'établissement de la liste d'experts pour le troisième cycle, notamment de la procédure de désignation des experts ;
- c) établissement de la liste d'experts : vérification auprès des experts qui sont intervenus au cours du deuxième cycle qu'ils souhaitent continuer d'apporter leur concours et désignation d'experts supplémentaires ;
- d) évaluation, amélioration et maintenance de la base de données dans laquelle les experts sont inscrits ;
- e) évaluation, amélioration et maintenance de la base de données relative aux évaluations mondiales et régionales récemment achevées ou en cours ;
- f) étude de cadrage des évaluations ;
- g) établissements de plans annotés ;
- h) création d'équipes de rédaction et établissement de directives ;
- i) programmation et organisation d'ateliers régionaux visant à faciliter les études de cadrage, établissement des plans préliminaires annotés, collecte d'informations et préparatifs des évaluations ;
- j) organisation de réunions, y compris des réunions virtuelles, avec les équipes de rédaction ;

k) abonnement à des publications et à des bases de données scientifiques signalées par le Groupe d'experts ;

l) établissement de projets d'évaluation, qui comprendront des étapes d'édition et d'examen, de façon, entre autres, à protéger les droits d'auteur et à veiller au respect des normes de l'ONU, en particulier en ce qu'elles ont trait au déni de responsabilité ;

m) établissement des modalités d'examen des évaluations : il s'agira d'un examen en plusieurs étapes se déclinant en un examen par les pairs, un examen par les organisations intergouvernementales compétentes et un examen par les États ;

n) conduite de la procédure d'examen ;

o) examen des observations reçues par le Groupe d'experts, examen final par les États et approbation ;

p) apport de la dernière touche aux évaluations avant publication sous forme électronique et sur papier, y compris édition, traduction et diffusion.

## **Produit II**

10. Les activités qui seront menées sont les suivantes :

a) amélioration, en fonction des besoins, des méthodes de travail et des systèmes de communication et de gestion des documents ;

b) établissement de l'esquisse de brefs documents qui porteront sur des informations touchant les politiques tirées de la deuxième évaluation mondiale des océans et pouvant être utiles à divers mécanismes intergouvernementaux relatifs aux océans ;

c) examen et approbation des esquisses ;

d) travail d'établissement des brefs documents, qui comprendra des étapes d'édition et d'examen, de façon, entre autres, à protéger les droits d'auteur et à veiller au respect des normes de l'ONU, en particulier en ce qu'elles ont trait au déni de responsabilité ;

e) examen et achèvement des brefs documents ;

f) traduction, publication et diffusion des brefs documents sous forme électronique et sur papier ;

g) préparation et organisation de réunions d'information ou d'exposés qui se tiendront en marge des manifestations prévues par différents mécanismes intergouvernementaux relatifs aux océans ;

h) établissement de supports d'information et de sensibilisation sur le Mécanisme qui seront diffusés auprès de différents mécanismes intergouvernementaux relatifs aux océans ;

i) participation des membres du Groupe d'experts, du Bureau ou du secrétariat du Mécanisme aux réunions et travaux de différents mécanismes intergouvernementaux relatifs aux océans ;

j) établissement de mécanismes conçus pour renforcer et faciliter la concertation sur une base régulière avec les secrétariats de différents mécanismes intergouvernementaux relatifs aux océans, y compris par l'intermédiaire d'ONU-Océans ;

k) diverses activités conçues pour aider divers mécanismes intergouvernementaux relatifs aux océans et faciliter les échanges avec eux.

### **Produit III**

11. Les activités qui seront menées sont les suivantes :

- a) programmation et organisation d'ateliers régionaux de renforcement des capacités et établissement de la synthèse des débats ;
- b) diffusion des informations glanées au cours des ateliers régionaux, y compris les synthèses des débats, les exposés et divers documents ;
- c) programmation et organisation d'un symposium international et établissement d'une synthèse des débats ;
- d) diffusion des informations glanées au cours du symposium international ;
- e) établissement de méthodes de travail et mise en service d'une plateforme de collaboration en ligne visant à faciliter les échanges d'informations et de connaissances parmi les parties prenantes du réseau de praticiens et du Mécanisme, et à mieux faire connaître les océans ;
- f) programmation et organisation d'activités de renforcement des capacités auprès du public ;
- g) organisation d'activités de renforcement des capacités visant à étayer le Mécanisme, qui prendront la forme de l'établissement et de la tenue d'un registre des activités de renforcement des capacités, de collecte de fonds destinés au fonds spécial pour l'octroi de bourses, et octroi de bourses ;
- h) évaluation continue de l'exécution du programme de renforcement des capacités et de diverses activités de renforcement des capacités.

12. En outre, il faudra pouvoir compter sur des services de conférence pour les activités du troisième cycle.

## **IV. Incidences financières des propositions**

### **A. Ressources à prévoir au titre des services de conférence**

13. Les ressources supplémentaires à prévoir pour 2021 pour financer les activités ci-après s'élèvent à 698 800 dollars au titre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 36 (Contributions du personnel) :

- a) comme prévu au paragraphe 258 du projet de résolution, il est envisagé de tenir la quatrième session de la conférence intergouvernementale du 16 au 27 août 2021 ; la conférence se déroulerait sur deux semaines, soit 20 séances en 10 jours, avec interprétation dans les six langues officielles, ce qui constituerait un surcroît de travail pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. En ce qui concerne les services de documentation, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait traiter 10 documents d'avant-session de plus (72 200 mots au total), cinq documents de session de plus (32 200 mots au total) et quatre documents d'après-session de plus (31 000 mots au total), à publier dans les six langues officielles en 2021 ;
- b) en ce qui concerne les demandes formulées aux paragraphes 311, 312, 322 et 324 du projet de résolution, le service des séances du Groupe de travail spécial plénier serait assuré en fonction des disponibilités. S'agissant des services de documentation, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aurait à traiter, dans les six langues officielles, deux documents d'après-session (10 700 mots au total) en 2021, six publications (30 000 mots au total) et un

document d'après-session (5 350 mots au total) en 2022, deux documents d'après-session (10 700 mots au total) en 2023, deux documents d'après-session (10 700 mots au total) en 2024, de même qu'une publication (264 000 mots) et un document d'après-session (5 350 mots) en 2025.

14. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des réunions et de la documentation. Le montant total des ressources à prévoir au titre des services de conférence pour le troisième cycle, qui courra de 2022 à 2025, est estimé à 1 023 200 dollars.

Tableau 1

**Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2021</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2024</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2025</i>	<i>Montant total des ressources à prévoir pour la période 2021-2025</i>
<b>Chapitre 2 (Affaires de Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)</b>						
Interprétation	156 000	–	–	–	–	156 000
Documentation d'avant-session	231 100	–	–	–	–	231 100
Documentation de session	103 300	–	–	–	–	103 300
Documentation d'après-session	133 500	17 300	34 600	34 600	17 300	237 300
Publications	–	97 200	–	–	822 200	919 400
<b>Total partiel</b>	<b>623 900</b>	<b>114 500</b>	<b>34 600</b>	<b>34 600</b>	<b>839 500</b>	<b>1 647 100</b>
<b>Chapitre 36 (Contributions du personnel)</b>						
Contributions du personnel	74 900	13 700	4 200	4 200	100 700	197 700
<b>Total partiel</b>	<b>74 900</b>	<b>13 700</b>	<b>4 200</b>	<b>4 200</b>	<b>100 700</b>	<b>197 700</b>
<b>Total</b>	<b>698 800</b>	<b>128 200</b>	<b>38 800</b>	<b>38 800</b>	<b>940 200</b>	<b>1 844 800</b>

**B. Ressources à prévoir au titre des services autres que les services de conférence**

15. On estime qu'un montant total de 629 200 dollars serait nécessaire au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) (584 200 dollars) et du chapitre 36 (Contributions du personnel) (45 000 dollars) du projet de budget-programme pour 2021 pour couvrir le coût de trois postes temporaires (1 poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-3), 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) et 1 poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] et les coûts associés. En ce qui concerne le poste P-3 et le poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes), il s'agit de maintenir les postes temporaires qui existaient déjà en 2020 et qui avaient été approuvés pour le deuxième cycle ; le poste P-2 est un nouveau poste temporaire qui permettrait de

donner suite aux recommandations du Groupe de travail spécial plénier, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale au paragraphe 311 du projet de résolution. Compte tenu des enseignements tirés du deuxième cycle, à savoir qu'il fallait pouvoir compter sur des ressources humaines supplémentaires pour le troisième cycle, et de l'augmentation notable des activités prévues pour le troisième cycle, en particulier l'établissement et l'exécution d'un programme de renforcement des capacités et l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation et de communication, activités pour lesquelles le titulaire du poste P-3 ne suffira pas, il est demandé un nouveau poste temporaire pour que le secrétariat du Mécanisme puisse s'acquitter des fonctions prévues au titre du sous-programme, comme prescrit par les États Membres. Les postes temporaires faciliteraient le fonctionnement du Mécanisme et des institutions connexes. En 2021, il faudra mobiliser des ressources autres que les postes au titre des voyages des experts, des voyages du personnel, des vacataires chargés de fournir un appui technique et fonctionnel à l'édition et à la préparation des documents en vue de leur publication, des services contractuels de maintenance des bases de données et du site Web, des services d'appui aux réunions et des licences de logiciels de bureautique pour les experts et les équipes de rédaction.

16. On trouvera dans le tableau 2 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence. Le montant total des ressources à prévoir à ce titre pour le troisième cycle, qui courra de 2022-2025, est estimé à 4 405 200 dollars.

Tableau 2

**Ressources supplémentaires à prévoir pour les services autres que les services de conférence**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2021</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2024</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2025</i>	<i>Montant total des ressources à prévoir pour la période 2021-2025</i>
<b>Chapitre 8 (Affaires juridiques)</b>						
Postes [3 postes temporaires : 1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)]	319 900	375 300	375 300	375 300	375 300	1 821 100
Dépenses de représentation (réunions et manifestations)	400	400	400	400	400	2 000
Voyages des experts	139 000	720 600	1 082 200	218 600	74 300	2 234 700
Voyages du personnel (ateliers régionaux et réunions intergouvernementales)	18 000	92 700	91 900	18 000	18 000	238 600
Services contractuels (traitement des données et appui opérationnel)	60 600	36 800	20 800	52 800	40 800	211 800
Frais généraux de fonctionnement (communication et services audiovisuels)	4 700	3 400	6 300	4 400	3 400	22 200
Fournitures et accessoires (papeterie)	600	600	600	600	600	3 000
Mobilier et matériel (mobilier et matériel de bureau, Microsoft Office et logiciels de sondage)	20 400	8 400	65 000	65 000	75 000	233 800

	<i>Ressources à prévoir pour 2021</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2024</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2025</i>	<i>Montant total des ressources à prévoir pour la période 2021-2025</i>
Aménagement des locaux (rénovation d'espaces de bureaux)	20 600	–	–	–	–	20 600
<b>Total partiel</b>	<b>584 200</b>	<b>1 238 200</b>	<b>1 642 500</b>	<b>735 100</b>	<b>587 800</b>	<b>4 787 800</b>
<b>Chapitre 36 (Contributions du personnel)</b>	–	–	–	–	–	–
Contributions du personnel	45 000	50 400	50 400	50 400	50 400	246 600
<b>Total partiel</b>	<b>45 000</b>	<b>50 400</b>	<b>50 400</b>	<b>50 400</b>	<b>50 400</b>	<b>246 600</b>
<b>Total</b>	<b>629 200</b>	<b>1 288 600</b>	<b>1 692 900</b>	<b>785 500</b>	<b>638 200</b>	<b>5 034 400</b>

*Abréviation* : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

## V. Récapitulatif des incidences financières

17. On trouvera dans le tableau 3 un récapitulatif des ressources supplémentaires qui sont demandées pour 2021.

Tableau 3  
**Récapitulatif des ressources supplémentaires à prévoir**  
(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2021</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2024</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2025</i>	<i>Montant total des ressources à prévoir pour la période 2021-2025</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	623 900	114 500	34 600	34 600	839 500	1 647 100
Chapitre 8 (Affaires juridiques)	584 200	1 238 200	1 642 500	735 100	587 800	4 787 800
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	119 900	64 100	54 600	54 600	151 100	444 300
<b>Total</b>	<b>1 328 000</b>	<b>1 416 800</b>	<b>1 731 700</b>	<b>824 300</b>	<b>1 578 400</b>	<b>6 879 200</b>

18. Les ressources nécessaires pour la période 2022-2025 seraient inscrites aux projets de budget-programme pour les exercices correspondants.

## VI. Possibilité de financement au moyen des crédits déjà prévus

19. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2021 pour financer les activités demandées dans le projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2021 des activités qui pourraient être supprimées, reportées,

réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 1 328 000 dollars pour 2021.

## **VII. Fonds de réserve**

20. Dans sa résolution [72/266 A](#), l'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général consistant à continuer d'appliquer, dans le cadre du budget annuel, les dispositions régissant le fonds de réserve qu'elle avait arrêtées dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#).

## **VIII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

21. L'adoption du projet de résolution [A/75/L.39](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 208 100 dollars pour 2021, dont 623 900 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 584 200 dollars au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour 2021. Le montant de 1 208 100 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2021 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.

22. L'Assemblée générale est également invitée à approuver la création d'un poste temporaire (P-2) en 2021 et le maintien de deux postes temporaires [1 P-3 et 1 G(AC)] qui existaient déjà en 2020 et étaient inscrits au chapitre 8 (Affaires juridiques).

23. Il faudra également prévoir un montant de 119 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021, qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).